



République Française

COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE BARON

COMPTE RENDU SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Nombre membres élus : 19
Nombre membres élus en exercice : 19
Présents : 14
Représentés : 2
Votants : 16
Date convocation : 06/09/2021

SEANCE DU 13.12.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize décembre à 19 heures 00, le conseil municipal de Saint Quentin de Baron, vu les articles L 2121-09 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle municipale sous la présidence de Stéphanie DUPUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphanie DUPUY – Pierrick BALLESTER – Sylvie MARIONNAUD – Song SOK – Cécile SARROSTE – Pascal TRONCA – Dany JOLY – VAUTIER Christine – ROUGIER BERNARD – Mélanie BOCQUET – Michel METIE – LOU-POUEYOU Denis – DUMAIL-LUREAU Marie-Françoise – Jean-Claude JOUBERT

PROCURATIONS :

Linda DUCOS a donné procuration à Pierrick BALLESTER
Marie-Pierre GOICHON a donné procuration à Michel METIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie BOCQUET

Le compte-rendu de la séance du 04 novembre 2021 ne soulevant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-12-13-52

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de directeur de police municipale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux agents de la filière Police Municipale dans les conditions précisées par les décrets visés ci-dessus,

Considérant la création au tableau des effectifs d'un emploi de d'agent de police municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE

Article 1er – la présente délibération modifie et complète la délibération n°2021-11-04 du 04 novembre 2021 portant sur le régime indemnitaire du personnel.

Article 2 – transpose l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions (ISMF) aux agents des cadres d'emplois des Agents de Police Municipale.

Article 3 – approuve la prise en compte des critères suivants pour l'attribution individuelle de l'ISMF par arrêté: valeur professionnelle, niveau de responsabilité, contraintes ou sujétions particulières, atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain.

Article 4 – transpose l'Indemnité Administrative et de Technicité (IAT) aux agents des cadres d'emplois des Agents de Police Municipale.

Article 5 – approuve la prise en compte des critères suivants pour l'attribution individuelle de l'IAT par arrêté : manière de servir, assiduité, ponctualité, responsabilités confiées et qualité du service rendu.

Article 6 – transpose les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires aux agents des cadres d'emplois des Agents de Police Municipale.

Article 7 – approuve le tableau présenté ci-dessous :

CADRES D'EMPLOIS	Indemnité d'administration et de technicité (IAT)	Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)	Indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF)
AGENT DE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-chef principal	Montant annuel de référence - coefficient individuel maximum à 8	oui	Maxi 20 % du traitement brut
Brigadier			
Gardien de Police Municipale			

Article 8 – précise que : - les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget
- les indemnités seront versées mensuellement
- les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet après la saisine du Comité Technique.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N° 2021-12-13-53
SUBVENTION MARCHÉ DE NOEL

Considérant la demande d'aide financière de l'association Jeun's Attitude d'organiser un Marché de Noel sur la commune à hauteur de 109.78€ ;

Considérant la volonté de la mairie de créer un Marché de Noel ;

Madame le Maire indique que cette subvention est donnée à titre exceptionnelle. Cette subvention a pour objet la prise en charge par la mairie du pot de clôture du Marché de Noel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- AUTORISE Madame le Maire à verser la subvention de 109.78€ à l'association Jeun's Attitude, compte 6574.

DELIBERATION N° 2021-12-13-54
ENCAISSEMENT DE LA FERRAILLE

Dans le cadre de leurs activités, les services techniques de la commune sont amenés à procéder à la récupération de métaux qui ne trouvent plus d'usage.

Madame le Maire propose de vendre ces métaux à deux entreprises spécialisées, la SARL OPLN à Saint Caprais de Bordeaux et la SASU MASSE ENVIRONNEMENT à Salleboeuf. Cette vente fera l'objet de l'émission d'un chèque.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente afin de permettre l'encaissement du chèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- APPROUVE la vente de matériaux avec la SARL OPLN et à la SASU MASSE ENVIRONNEMENT
- ACCEPTE le montant de cet achat qui s'élève à 45,90 euros pour la SARL OPLN pour 400 kg
ACCEPTE le montant de cet achat qui s'élève à 100 euros pour la SASU MASSE ENVIRONNEMENT pour 500kg
- DIT que cette recette sera imputée au compte 7078 du budget communal.

Questions Diverses :

▪ Police Municipale :

Madame le Maire indique que la policière municipale est arrivée sur notre commune et que le contact avec les administrés est bon. Monsieur Pascal TRONCA demande si le véhicule de police a été acheté ou pris en location. Monsieur Pierrick BALLESTER souligne qu'après arbitrage entre les deux formules, acquisition ou achat, celle de l'achat s'est révélée la plus intéressante. Madame le Maire précise qu'avec ce véhicule, la policière va pouvoir commencer à faire du repérage dans la commune afin de mieux connaître les lieux. Madame le Maire rappelle que la fonction première de la police municipale n'est pas de faire de la répression mais de la pédagogie avec les administrés.

▪ Vaccibus :

Madame le Maire annonce que plus de 100 personnes se sont faites vacciner ce jour grâce au passage du vaccibus ce lundi 13 décembre 2021. Après échange avec la CALI une prochaine date de passage a déjà été programmée au mardi 25 janvier 2022. Madame Stéphanie DUPUY tenait à remercier Madame le Maire de Tizac de Curton, Josette TRAVAILLOT, et sa deuxième adjointe pour leur aide et leur présence sur cette journée.

▪ Marché du 19 décembre :

Monsieur Song SOK annonce que le prochain marché sera différent des précédents car entre autre y sera organisé une tombola. Dès l'achat d'un produit auprès d'un producteur du marché un ticket sera remis. Le tirage se fera au mois de janvier 2022. De plus lors de ce marché du 19 décembre, des voitures anciennes et plus modernes seront disposées aux abords du marché. Monsieur Song SOK précise qu'en plus de ces voitures, une voiture sera implantée au milieu du marché afin de récolter des fonds pour un raid humanitaire organisé par l'association Jeun's Attitude.

▪ Travaux RD 936 :

Monsieur Pascal TONCA indique qu'après échange avec l'entreprise réalisant les travaux sur le RD 936, ces derniers se déroulent bien, avec un seul jour de perdu pour cause d'intempéries. Des analyses se dérouleront du côté du Carrefour Express à partir du mardi 14 décembre afin d'identifier l'ensemble des points à prendre en compte (canalisations, carrières, etc...). Madame Stéphanie DUPUY souligne qu'une fois les travaux terminés, ces places seront des places de parking bleues et donc à vocation temporaire. Ainsi est prévu l'achat de quelques disques bleus qui seront distribués aux administrés.

▪ Distribution de colis :

Madame Sylvie MARIONNAUD indique qu'après réunion de la commission, le CCAS va procéder à une distribution de paniers garnis auprès des bénéficiaires du CCAS de la commune et des personnes âgées de plus de 85ans.

- Illuminations du Rond-point :
Madame le Maire tient à remercier Monsieur Dany Joly pour sa gestion et l'aboutissement de ce dossier, ainsi que les services techniques pour la mise en œuvre des nouvelles illuminations de Noël. Les retours sont très positifs de la part des habitants de la commune.
- Téléthon :
Madame Sylvie MARIONNEAUD remercie l'ensemble des donateurs et des associations qui ont œuvrées pour faire vivre ce Téléthon 2021. La somme récoltée est de 238€.
- Annulations :
Madame le Maire fait part de son regret de devoir annuler le repas du personnel initialement prévu en décembre et les vœux du Maire de janvier 2022 du fait de la crise sanitaire. Madame le Maire souhaite à tout le monde de rester vigilant afin de pouvoir recommencer à se rassembler et à partager ces moments ensemble.

Fin de séance à 19h35